



MAIL CGT AVEC RÉPONSE DIRECTION

LE 26 JUILLET 2018

Mercredi 29 août 2018

CGT

De: CGT <cgt_fpt_bly@orange.fr>
Envoyé: jeudi 26 juillet 2018 12:58
À: 'BERNARDINI Luc (CNH Industrial)'
Cc: BARETTA Beatrice Francois (CNH Industrial) (beatrice.francois-baretta@cnhind.com); 'Payroll Fpt France (FCA)'
Objet: prime ancienneté

Suivi:	Destinataire	Lire
	'BERNARDINI Luc (CNH Industrial)'	Lu: 26/07/2018 13:17
	BARETTA Beatrice Francois (CNH Industrial) (beatrice.francois-baretta@cnhind.com)	Lu: 26/07/2018 13:01
	'Payroll Fpt France (FCA)'	

Monsieur,

Nous avons constaté que la prime d'ancienneté et son complément différentiel n'ont pas été revalorisés au 1^{er} juillet 2018 comme mentionné dans l'avenant salaires du 23 mai 2018 de la convention collective de la métallurgie de Saône et Loire.

Nous vous demandons de faire le nécessaire pour régulariser la situation de tous les salariés.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Le syndicat CGT FPT Bourbon-Lancy

De: BERNARDINI Luc (CNH Industrial) <luc.bernardini@cnhind.com>
Envoyé: jeudi 26 juillet 2018 15:15
À: CGT
Cc: Payroll Fpt France (FCA); FRANCOIS BARETTA Beatrice (CNH Industrial)
Objet: Re: prime ancienneté

Monsieur le secrétaire,

Nous avons pris bonne note de votre communication et vous confirmons après vérifications que les revalorisations sur la prime d'ancienneté et son complément différentiel n'ont pas été faites sur le mois de juillet.

Nous procédons aux régularisations à compter du mois d'août prochain avec effet rétroactif.

Cordialement,

Luc Bernardini
FPT Bourbon Lancy
CNH Industrial